



Bordeaux, le 25 septembre 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Signature du contrat de ruralité Cœur Entre-deux-Mers

**Pierre DARTOUT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde, et **Alain LEVEAU**, président du Pôle d'équilibre territorial et rural du Cœur Entre-deux-mers\* ont signé le contrat de ruralité du territoire de l'Entre-deux-Mers, en présence des porteurs et des partenaires du contrat, le vendredi 22 septembre 2017 à la mairie de Targon.

Le contrat de ruralité a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin d'accompagner le développement des territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Ils sont l'équivalent des contrats de ville pour les zones rurales.

Conclu pour la période 2017-2020, le contrat de ruralité s'articule autour de 6 enjeux prioritaires : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

Pour rappel, quatre contrats de ruralité ont déjà été signés en Gironde pour les territoires du Réolais en sud-Gironde (décembre 2016), du Grand Libournais (mars 2017), du Médoc Cœur de Presqu'île (juin 2017) et de la Haute-Gironde (juin 2017).

\* le PERT d'Entre-deux-Mers réunit les communautés de communes du secteur de Saint-Loubès, des Coteaux bordelais, du Créonais, des communes rurales de l'Entre-deux-Mers et des Portes de l'Entre-deux-Mers.